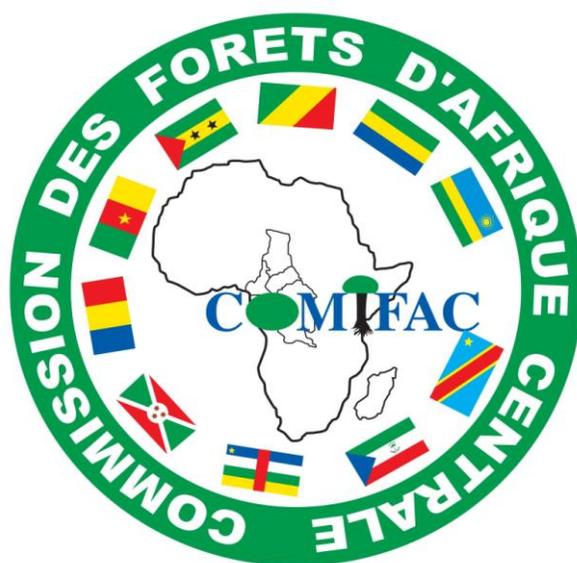


**ONZIEME ATELIER DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE
D'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC)**

Douala, République du Cameroun, du 1^{er} -04 mars 2011



**ALLOCUTION DE BIENVENUE DU REPRÉSENTANT DU SECRETAIRE
EXECUTIF DE LA COMIFAC**

Monsieur Bihini Won wa MUSITI

*Coordonnateur du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
(PACEBCo)*

Douala, le 1^{er} mars 2011

Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;

Monsieur le Représentant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC);

Monsieur le Représentant de la GIZ ;

Monsieur le Représentant de l'Initiative pour le renforcement des capacités pour l'APA pour l'Afrique,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et des partenaires au développement ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions et réseaux sous-régionaux ;

Distingués délégués des pays de l'espace COMIFAC ;

Mesdames et Messieurs,

Le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) n'a pas pu, du fait des contraintes de son calendrier, être parmi nous ce jour. Il m'a donc chargé de dire un mot de circonstance à cet atelier qui nous rassemble en ce moment.

C'est ainsi pour moi un réel plaisir et un honneur de prendre la parole en cette circonstance solennelle d'ouverture des travaux de la dixième réunion du Groupe de travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC).

Permettez-moi tout d'abord au nom de Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) de vous souhaiter une cordiale bienvenue et un agréable séjour à Douala.

Cet atelier a été possible grâce à l'appui de plusieurs partenaires. Qu'il me soit permis d'exprimer la gratitude de la COMIFAC à la GIZ, à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, à l'Initiative pour le renforcement des capacités pour l'APA pour l'Afrique et à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour le soutien multiforme apporté à l'organisation de cette rencontre.

Mesdames, Messieurs,

L'année 2010, « année internationale de la biodiversité » a été marquée par plusieurs rendez-vous internationaux sur la biodiversité entre autres la dixième conférence des parties à la convention sur la Diversité Biologique qui s'est tenue à Nagoya au Japon du 18 au 29 octobre 2010. Au terme de cette conférence d'importantes décisions qui ouvrent une nouvelle ère de vivre en harmonie avec la nature ont été adoptées dont : le protocole sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leurs utilisations (APA), le nouveau plan stratégique 2010-2020 de la Convention et la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique.

Au niveau sous-régional, l'année 2010 a été marquée par l'élaboration et l'adoption de la stratégie sous-régionale APA des pays membres de la COMIFAC. Cette stratégie donne des orientations au pays pour l'élaboration de leurs cadres nationaux en matière d'APA.

Mesdames, Messieurs,

L'adoption du protocole APA a été une victoire pour les pays en voie de développement à l'instar des pays membres de la COMIFAC riches en diversité

biologique mais qui malheureusement ne tirent pas suffisamment profits de l'utilisation de leurs ressources génétiques.

Mesdames, Messieurs,

Le protocole APA a été ouvert pour signature depuis le 04 février 2011 à New York. La mise en œuvre de ce protocole pourra contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la sous région. Il est important que chaque pays mette en place des mesures favorisant l'APA afin de mieux encadrer la gestion des ressources biologiques et génétiques présentes sur son territoire et, ainsi, éviter qu'elles ne soient utilisées sans leur consentement et sans pouvoir bénéficier des avantages découlant de leur mise en valeur.

Il est à noter que le protocole APA ne peut à lui seul encadrer la mise en œuvre de tous les objectifs de l'APA. Il doit être complété par des mesures nationales adéquates incluant l'utilisation durable et la valorisation des produits forestiers non-ligneux, le développement de l'économie verte, la création des véritables marchés des ressources génétiques, etc.

Mesdames, Messieurs,

C'est en vue de définir les mécanismes de la mise en œuvre des décisions de la MOP5 et la COP10 et de créer un sous-groupe de travail sur les produits forestiers non ligneux au sein du GTBAC que la COMIFAC organise cet atelier.

Il s'agit spécifiquement au cours de ces quatre jours de travaux de:

- restituer et échanger sur les conclusions de la MOP5 et de la COP10;
- examiner et valider les termes de référence relatifs à la mise en place du sous-groupe de travail PFNL au sein du GTBAC;

- discuter sur les modalités de la mise en œuvre des décisions de la MOP5 et de la COP10;
- discuter sur les modalités de la mise en œuvre de la «Stratégie des pays de l'Espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources Biologiques/Génétique et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) »
- élaborer la feuille de route 2011 du GTBAC.

Je reste persuadé que les points inscrits à l'ordre du jour de cet atelier seront examinés avec diligence compte tenu de votre expérience dans le domaine.

Sur ce, je souhaite plein succès aux travaux et déclare ouverte la onzième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale.

Vive la Coopération internationale,
Vive la Coopération sous-régionale,
Vive la COMIFAC,

Je vous remercie.